

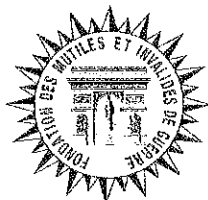
LE GRAND INVALIDE

ORGANE DE LA FONDATION DES MUTILÉS ET INVALIDES DE GUERRE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Téléphone : 01 44 11 32 70

Télécopieur : 01 44 11 32 72



13 AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET

75007 PARIS

E-mail : pgig@wanadoo.fr

<http://www.fmig.fr>

Métro : Latour-Maubourg (ligne 8)

BÉNÉFICIAIRES DES ARTICLES L. 16, L. 18, L. 36 OU L. 37 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE

Poursuite de la défense de nos droits au sein du Comité d'entente des GIG

En 2013, l'association des PGIG au sein du Comité d'entente des Grands Invalides de Guerre (CE GIG), avec l'aide de M^e De Tienda-Jouhet, a contribué à la rédaction d'une étude au titre provocateur : « Au service de la France, grandeur et misère de nos blessés : 30 propositions ».

Cette étude a été financée entièrement par l'UBFT pour cette première partie. Le complément du suivi pour 2014, à savoir 70 k€, est pris en charge à part égale par les sept associations qui composent le Comité d'entente.

Cette étude de 72 pages présentant les 30 propositions est accompagnée d'un volumineux dossier de 600 pages prouvant par l'exemple vécu, lieux, dates, jugements, preuves indiscutables, le bien-fondé de nos réflexions.

Le suivi de ce dossier, envoyé à 250 personnalités, nous apprend que la majorité de nos demandes sont en bonne voie de résolution et les autres en étude attentive par les différents ministères concernés.

En vue de l'actualisation du code des PMIVG qui semble être en marche, le Comité d'entente a demandé aux plus grandes associations d'anciens combattants de nous accompagner pour, si possible, présenter un front commun préparé pour les différentes rencontres que nous devrions avoir avec les représentants du ministère de tutelle.

Autre action que nous suivons avec attention et persévérance : la revalorisation des pensions des veuves d'invalides de guerre, et plus particulièrement des plus grands invalides titulaires des articles L. 16, L. 18 et double article L. 18.

Une réunion est prévue le 28 juillet 2014 à ce sujet, peut-être avec un aperçu de ce que pourrait être une base de discussion ; jusqu'à ce jour, rien ne transpire des intentions ministérielles et les points de vue des différents conviés à cette réunion sont assez différents.

Nous attendons de tous nos membres un soutien sans faille, car cette période est décisive pour l'avenir de nos droits.

Suite à l'enquête de satisfaction menée par la Caisse nationale militaire de Sécurité sociale auprès des ressortissants de l'article L. 115, il ressort que les associations d'anciens combattants se sont montrées très à l'écoute et unanimement satisfaites de l'action menée par la CNMSS.

Souhaitons qu'il en soit de même pour tous les problèmes restant à régler.

Le président de l'Association
Raymond Casal

Sommaire

trimestriel - 92^e année

n° 789 - avril-juin 2014

Page 17

Défense des droits

Pages 18 à 21

Conseil d'administration
du 20 mars 2014

Page 22

Un espoir pour les paraplégiques
Vision

Page 23

à lire ...

Nos camarades décédés

Pages 24 et 25

Lettre AATA n° 40 (extraits)

Pages 26 à 31

Assemblée générale 2013

. Rapport moral

- fonctionnement de l'association (pp. 26 à 30)
- défense des droits (p. 17)

. Rapport financier

- compte rendu du trésorier général (p. 31)
- comptes 2013, bilan (p. 31)
- affectation du résultat 2012, budget 2014 (p. 31)

. Mandat des administrateurs (p.31)

. Un bulletin de vote encarté (membres GIG et conjoints survivants)

Page 32

Décorations